



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
À Meudon, le 10 février 2021

Signature d'une convention de partenariat entre l'OTRE* et le CNPA*

Francis Bartholomé, Président du CNPA et Alexis Gibergues, Président de l'OTRE ont signé le 10 février 2021 une convention de membres associés.

Dans une volonté de renforcer et étendre leur collaboration pour répondre aux enjeux à venir en termes de mobilité multimodale, durable, sûre et connectée, le CNPA et l'OTRE qui viennent de s'installer dans des locaux communs à Meudon, souhaitent construire des convergences basées sur la complémentarité des modes de transport ; mieux partager leurs connaissances et synchroniser leurs efforts ; construire une vision prospective des métiers qu'ils représentent dans une logique de filière.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets vont engendrer de nouveaux enjeux économiques, climatiques, environnementaux et sociaux.

« Nous voulons être acteurs dans la transition énergétique sans la subir. »

L'OTRE et le CNPA se mobilisent pour relever ce défi afin de contribuer à une meilleure efficacité énergétique et environnementale dans leur secteur d'activité respectif complémentaire. La mise en place d'un mix énergétique et le développement des motorisations alternatives (hydrogène, GNV, électrique etc.) dans un calendrier réaliste et économiquement viable pour les entreprises, constituent des enjeux majeurs pour lesquels les deux organisations entendent être force de propositions.

Cette collaboration va créer des synergies dans le respect des spécificités des métiers et des intérêts professionnels.

Un partenariat qui concrétise et conforte la démarche entreprise par la création de l'OPCO Mobilités en avril 2019 à savoir structurer l'emploi, les compétences métiers de la mobilité dans une logique interbranche au regard de la proximité des métiers. Il doit permettre de bâtir un programme pour valoriser le secteur, d'être force de propositions ou encore d'instituer des discussions matures entre la filière et les pouvoirs publics.

*** À propos du CNPA :**

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 150 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des métiers du commerce, de la réparation, de l'entretien et des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

*** À propos de l'OTRE :**

L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens est la principale organisation patronale des PME et TPE du transport routier marchandises, voyageurs, déménagement, fonds et valeurs, sanitaire et logistique.